

Luxembourg, le 20 novembre 2014

1

Motion

« Grands projets d'infrastructure de l'Etat »

La Chambre des Députés

Vu d'une part

La nécessité de garantir une transparence optimale lors de l'élaboration des grands projets d'infrastructures ;

Vu la volonté du Gouvernement d'assurer la définition, la conception et la mise en œuvre d'une politique intégrée en matière d'aménagement du territoire, de réseaux de transports et de bâtiments publics ;

Vu d'autre part

L'avis de la Cour des Comptes sur l'adaptation du budget voté des grands projets d'infrastructures du 22 mars 2001 ;

La motion de la Chambre des Députés du 29 janvier 2002 prise suite à la présentation de l'avis précité ;

Les propositions des groupes parlementaires au sujet d'une amélioration des procédures permettant d'éviter les dépassements des coûts des grands projets d'infrastructures dans le futur, transmises en date du 12 avril 2005 par Monsieur le Président de la Chambre des Députés à Monsieur le Premier Ministre ;

Vu la nouvelle procédure à suivre en matière de préparation et de présentation des grands projets d'infrastructures adoptée en date du 3 avril 2006 par la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire et des Comptes sur proposition de Monsieur le Ministre des Travaux publics et dont les points principaux ont été repris dans une motion « grands projets d'infrastructures Travaux publics » du 23 octobre 2008 ;

Considérant que ladite procédure répond aux préoccupations dans la motion précitée du 29 janvier 2002 ;

Vu la motion du 13 mai 2009 de la Chambre des Députés invitant le Gouvernement à veiller à ce que ces procédures soient appliquées, mutatis mutandis, par tous les départements ministériels lors de la mise en œuvre de projets d'infrastructures susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros ;

Vu la liste des projets d'infrastructures susceptibles d'atteindre un coût d'au moins 10 millions d'euros, à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de l'autorisation pour l'imputation des dépenses pour frais d'études et d'élaboration d'un avant-projet détaillé (APD) à charge du département du Développement durable et des Infrastructures, présentée par Monsieur le Ministre du Développement durable et des

Infrastructures lors des séances du 8 octobre et du 22 octobre 2014 de la Commission du Développement durable ;

Considérant que suite aux informations détaillées fournies par Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, la Commission du développement durable a avisé favorablement chaque projet de la liste présentée ;

Marque son accord à l'élaboration des études nécessaires à la réalisation des projets en cause à partir de l'exercice budgétaire 2015 afin de garantir les objectifs suivants :

a) en ce qui concerne le champ d'intervention de l'administration des bâtiments publics

- réaménagement, assainissement et extension de la Caserne Grand-duc Jean au Herrenberg ;
- rénovation et assainissement du Château de Sanem ;
- assainissement énergétique de l'Hémicycle à Kirchberg ;
- réaménagement du Lycée technique existant de Bonnevoie afin d'y accueillir le CNFPC Centre ;
- construction d'un nouveau bâtiment pour le Lycée technique de Bonnevoie ;
- construction d'un Centre intégré pour personnes âgées à Bascharage ;
- rénovation et assainissement du Centre pour réfugiés Héliar à Weilerbach ;

b) en ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds des Routes

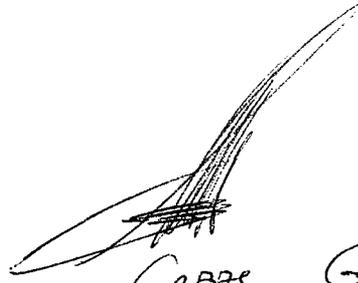
- aménagement d'un corridor multimodal sur la N7 entre Ettelbruck et Diekirch ;

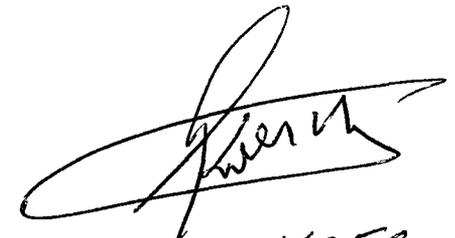
c) en ce qui concerne le champ d'intervention du Fonds du Rail

- construction d'un nouveau bâtiment pour les entités décisionnelles et les différentes équipes du Service Maintenance Infrastructure des CFL dans la rue de la Déportation à Luxembourg-Hollerich ;
- renouvellement des appareils de voie du Secteur Centre à la gare ferroviaire de Luxembourg ;
- modernisation des installations de traction électrique à la gare ferroviaire de Luxembourg ;
- renouvellement des installations de traction électrique sur la ligne ferroviaire de Pétange à Esch/Alzette ;
- renouvellement de divers tronçons de voie sur la ligne ferroviaire de Luxembourg à Wasserbillig ;

- modernisation d'appareils de voie sur la ligne ferroviaire de Luxembourg à Troisvierges ;
- Mise en œuvre de mesures antibruit sur différents tronçons du réseau ferré luxembourgeois – Phase 1 : Tronçon Luxembourg-Bettembourg-Esch/Alzette.

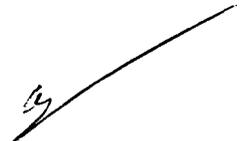

José Lorschei

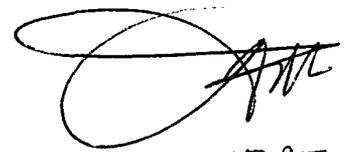

G. RAAS


GUSIG


A. KAES


Yves Anoditen


F. Klein Heiser


J. TURPEL